

l'enseignement agricole



Rétention de notes, acte 2

Envoi massif au Président



Enseignement Supérieur et Recherche Forte mobilisation, notre détermination contre leur mépris

Dans les universités et les organismes de recherche, par dizaines de milliers, les personnels de toutes catégories et tous statuts, les étudiants, la plupart des organisations (syndicats, associations), comme un grand nombre de responsables universitaires élus et de personnalités scientifiques, font entendre leur voix. Cette situation de conflit majeur appelle les plus hautes autorités de l'Etat à retirer les textes et dispositifs contestés massivement et à ouvrir une réelle négociation pour de tout autres textes.

Ce mouvement d'une ampleur inédite - 100 000 manifestants, mardi 10 février - vivifie les fondements scientifiques et démocratiques de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays.

Au refus opposé, jusqu'à ce jour, tant par le président de la République que par des ministres arrogants, aux exigences convergentes concernant le décret statutaire des enseignants-chercheurs, la formation des enseignants et les concours de recrutement, l'emploi et la dynamique commune aux universités et aux organismes de recherche, il nous faut opposer une détermination sans faille et responsable. Le prolongement de la grève sous toutes ses formes ainsi que la mobilisation pour la journée nationale de manifestations du 19 février sont indispensables.

Nos revendications doivent être entendues ! La poursuite s'impose de toutes les actions décidées dans les AG, portées par le SNESUP, l'intersyndicale et la coordination nationale. C'est le sens de l'appel voté à l'initiative du SNESUP et de l'UNEF au CNESER de ce lundi, suivi du boycott d'une séance à l'ordre du jour dérisoire.

Paris, le 16 février 2009
Communiqué du SNESUP



L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : février 2009
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513



FÉVRIER 2009
numéro 314

actualité

4

» Action « rétention des notes », deuxième acte : à vous de jouer, Monsieur l'« omni-président » !



» Le choix du ministre : développer le privé, réduire et affaiblir le public

» Grève générale en Guadeloupe, Martinique et Réunion.

» Communiqué des organisations syndicales de la Fonction Publique : journée d'action interprofessionnelle, 19 mars 2009.

politique scolaire

8

» Tribune libre : Tsunami...

» Tribune libre : le processus de Bologne, un outil de destruction du service public d'enseignement.



vie syndicale

11

» 25^e Congrès National du SNETAP-FSU : du 27 au 30 mai 2009 à Hyères (83)



pédago

12

» Rénovation des BTS : signez la pétition (page 10).

» Rénovation de la voie professionnelle : « Le BEPA subsistera », info ou intox ?

» Traduction de la rénovation de la voie professionnelle prévue à la rentrée 2009



corpo

14

» CFA/CFPPA : assises interrégionales Nord - Pas-de-Calais / Picardie de la formation continue et de l'apprentissage.

» Réponse du ministre.

» Protection sociale : quand les mutuelles font le jeu du marché.



Après la forte mobilisation du 29 janvier, réussir la grève du 19 mars !



Le rejet de la politique gouvernementale et de l'arrogance de la majorité au pouvoir est tel que l'appel à la grève et aux manifestations du 29 janvier a trouvé un très large écho auprès des jeunes, des salariés et des retraités, qui se sont mobilisés en nombre ce jour-là pour exiger la mise en œuvre d'une autre politique.

Dans l'EAP, parmi les titulaires, 50 % des enseignants, 38 % des ATOSS et plus de 40 % des personnels d'éducation et surveillance étaient en grève le 29 janvier et le taux de grévistes a dépassé les 40 % dans plus de 10 régions, ce qui ne s'était pas produit depuis longtemps.

Si entre 2 et 2,5 millions de citoyens se sont retrouvés dans la rue ce jour-là, il faut ajouter qu'ils étaient soutenus par 69 % de l'opinion publique. Ces chiffres viennent d'être corroborés par le dernier baromètre sur la politique économique réalisé par BVA les 13 et 14 février pour le journal Les Echos et France Info : 60 % des personnes interrogées pensent que la politique économique du gouvernement est mauvaise et 75 % pensent que les mesures prises pour répondre à la crise ne profitent pas équitablement aux Français.

Le sentiment d'injustice et l'amertume, voire la colère, face à l'absence de prise en compte par le gouvernement des revendications portées par les salariés et leurs organisations représentatives sont en effet très forts et constituent un puissant vecteur de mobilisation.

Les organisations syndicales sont porteuses de propositions que le gouvernement ne veut pas entendre, s'accrochant à une vision politique néolibérale dont la crise actuelle démontre chaque jour un peu plus l'absurdité.

Le rendez-vous "social" fixé par le Président de la République le 18 février aux organisations syndicales, dans la foulée de la mobilisation du 29 janvier, a de fortes chances de ne déboucher sur aucune des réponses attendues par les salariés si les dogmes néolibéraux – qui ont pourtant failli – continuent d'être le fil rouge de la pensée gouvernementale : refus de relancer le pouvoir d'achat, poursuite de la destruction des emplois publics et des services publics, maintien des avantages consentis aux plus fortunés, prêts de l'Etat aux banques sans aucune exigence de régulation ou de "moralisation" en contrepartie...

Dans l'enseignement agricole, alors que le ministre et la DGER étranglent financièrement chaque année un peu plus les établissements publics, programmant même cette année de réduire drastiquement la carte des formations publiques et de rayer de la carte plusieurs EPL, cette politique néolibérale se traduit par l'octroi de moyens nouveaux à l'enseignement privé : + 30 millions pour l'enseignement technique et une augmentation de 10 à 25 % des dotations versées par le ministère aux établissements d'enseignement supérieur agricole privés...

Le SNETAP appelle donc tous les syndiqués à poursuivre et à amplifier les mobilisations, à se faire les porte-parole de l'absolue nécessité de l'action auprès de l'ensemble des personnels et à construire avec le plus grand nombre possible d'entre eux la réussite de la journée interprofessionnelle de grève et de manifestations prévue le 19 mars.



Annick Merrien



Le choix du ministre Développer le privé, réduire et affaiblir le public

Les actions menées par les personnels de l'EAP depuis la rentrée, et notamment l'action de rétention des notes engagée dans 110 établissements, ainsi que les interventions des militants à tous les niveaux auprès des parlementaires, ont conduit les sénateurs et en particulier Mme Ferat, rapporteur du budget de l'enseignement agricole au Sénat, à proposer un amendement augmentant de 51 millions d'euros le projet de budget initial pour 2009 et rétablissant les emplois supprimés dans l'EAP (+100 emplois d'enseignants, + 64 emplois d'administratifs). Cet amendement a été adopté par le Sénat le 3 décembre.

Le ministre du Budget a mis son veto à tout rétablissement d'emplois et lors de la commission mixte paritaire Sénat/Assemblée Nationale du 15 décembre, l'amendement a été ramené de 51 à 38 millions d'euros et les emplois rétablis par l'amendement sénatorial ont disparu.

Il nous a cependant fallu attendre l'entrevue de l'intersyndicale (Snetap-FSU/Syac-CGT / SUD Rural / Sfoerta-FO) avec le Directeur de Cabinet du ministre, Michel Cadot, le 28 janvier, pour connaître le détail de la **répartition des 38 millions d'euros : 30 millions pour le privé et 8 millions pour le public**. On peut ainsi voir quelle est la **conception de "l'équité"** (???) entre public et privé que le ministre ne cesse de mettre en avant.

Il faut en outre souligner que **les 8 millions supplémentaires alloués à l'EAP n'apporteront pas un centime de plus au fonctionnement des établissements à la prochaine rentrée**. En effet, ces 8 millions sont destinés à :

- **abonder les crédits de rémunération des assistants d'éducation** (car la somme initialement budgétée n'aurait pas permis de leur verser leur salaire sur 12 mois, il manquait 1,12 M€) mais il n'y aura pas un seul AE de plus ;
- **abonder les crédits du CAS** (Compte d'affectation spéciale) "**pensions**" afin que l'Etat prenne en charge le coût pour l'employeur des cotisations retraite pour les fonctionnaires sur emplois gagés des CFA et CFPPA (là aussi, le montant initialement budgété était insuffisant, il est augmenté de 2,9 M€) ;
- **rembourser à la MSA une dette du ministère** concernant l'indemnisation

des accidents du travail des élèves pendant leurs stages ;

- **apurer la dette du ministère à l'égard des familles en ce qui concerne le versement des bourses ;**
- **augmenter les crédits consacrés à la formation continue des personnels de l'EAP.**

On voit bien que ces crédits supplémentaires servent principalement à apurer le passif de l'Etat mais ne visent en rien à améliorer le fonctionnement des établissements. **Conséquence : il y aura de nouveaux emplois supprimés à la prochaine rentrée** (enseignants, administratifs, ingénieurs) **et les structures (et donc l'offre publique de formation) seront une nouvelle fois réduites** : fermetures de classes par dizaines, fusions d'établissements et disparition de sites, voilà ce que le ministre et la DGER – et leurs représentants en région, les DRAF – programment pour l'EAP.

Ils s'inscrivent ainsi parfaitement dans les orientations gouvernementales de réduction d'emplois de fonctionnaires et d'affaiblissement des services publics. En réaction à ces décisions, les représentants du SNETAP au CTPC-DGER du 5 février sont intervenus dans une déclaration liminaire pour dire au Directeur Général que le ministre et lui-même avaient désormais à leurs yeux perdu toute crédibilité, et que la fonction de DGER correspondait de plus en plus à celle de directeur de l'enseignement agricole privé. Appréciation des choses qui s'est confirmée quelques jours plus tard au CNEA, le 12 février, quand le DGER a présenté des textes (un décret et trois arrêtés) visant à **augmenter de 10 à 25 % les dotations de fonctionnement à l'enseignement supérieur agricole privé**. En temps de vaches maigres et de crise pour l'enseignement public, le ministre sait se donner les moyens de donner toujours plus au privé et d'affaiblir les établissements publics à un niveau où ils sont encore nettement majoritaires, l'enseignement supérieur.

Il est clair que face à un tel cynisme, face à une telle volonté de destruction du service public d'enseignement agricole, **les personnels n'ont d'autre alternative que de s'engager massivement dans l'action pour exiger la mise en œuvre d'une autre politique.**

Annick Merrien

Action « rétention des notes » A vous de jouer Monsieur l'

L'action rétention de notes entre dans sa phase 2, celle de l'envoi des relevés au président de la République. Une action qui inscrit dans la durée la détermination des personnels.



Mai : décision du CSN du SNETAP-FSU d'engager les enseignants de l'EAP dans une modalité d'action nouvelle dans la durée, à savoir un mouvement de « rétention des notes »

Juin-septembre : appel à la mobilisation relayé par l'Intersyndicale de l'EAP (Snetap-FSU, Syac-CGT, SUD Rural), et début des AG dans les établissements dès la sortie ou la prérentrée... Premiers lycées à entrer dans l'action « rentrée sans moyens = rentrée sans notes et sans CCF », en Champagne Ardennes, Pays de Loire, Centre, Aquitaine...

Octobre-novembre : développement de l'action dans plus de la moitié des régions de France, multiplication des contacts (courriers, rendez-vous) avec les Parlementaires à propos des moyens de l'EAP dans le cadre du PLF 2009... et premières manifestations de soutien de parents d'élèves (pétitions, lettres de soutien...).

Décembre : les Parlementaires relaient de façon inédite les difficultés de l'enseignement agricole, et plus spécifiquement de l'EAP, épinglant le manque de volontarisme et de sérieux du Ministre de l'Agriculture et de la DGER en matière budgétaire... Notre mouvement atteint alors plus de 100 établissements mobilisés, avec l'entrée de plusieurs CFA dans l'action ! Le Sénat vote alors un amendement de 51 millions d'euros, en prévoyant explicitement le rétablissement de 100 postes d'enseignants et de 64 d'administratifs. Mais, à l'arri-

notes », deuxième acte ouer,

« omni-président » !



vue, l'abondement budgétaire est ramené à 38 millions en commission mixte paritaire (dont 30 pour l'enseignement privé), et le plafond d'emploi est maintenu en l'état, ne permettant pas de fait le rétablissement de quelque poste que ce soit... sur consigne appuyée du Ministre du Budget aux députés de la majorité !

Janvier-février : décision du CSN du SNETAP-FSU et de l'Intersyndicale de l'EAP, rejointe par le Sfoerta-FO, d'entrer dans une nouvelle phase plus « administrative » et symbolique de l'action « rétention des notes », faute de voir nos revendications légitimes être entendues, après la fin de non-recevoir réservée aux demandes des personnels mobilisés, tant par les Préfets de région et DRAAF, à l'occasion des rassemblements du 21 janvier (avec manifestations et/ou délégations dans 16 régions de France), que par le Directeur de Cabinet du Ministre le 28 janvier, une improbable audience devant nous être accordée courant mars par Michel Barnier...

Et pourtant, Michel Barnier trouve parfaitement le temps dans son agenda de ministre de se rendre à un certain nombre d'inaugurations dans le secteur de l'enseignement, comme sur Montpellier le 23 janvier pour une école du sup., avec à l'occasion l'emploi de gaz lacrymogène contre des élèves d'Agropolis manifestant pacifiquement leurs inquiétudes quant au devenir de leur établissement public (vidéo sur You tube), ou encore vendredi 13 février pour le bâtiment d'élevage d'un lycée privé en Pays de la Loire, faisant l'aumône d'un entretien avec son conseiller à la délégation SNETAP-FSU qui s'était invitée...

Mars : envois massifs et médiatiques de l'ensemble des notes formatives et certificatives au Président de la République, avec si possible la présence d'un élu, façon "parrainage républicain",

voire de parents d'élèves soutenant notre action...sur fond de remise des notes à nos élèves (bulletins renseignés manuellement, dossiers d'orientation remplis), mais de non saisie de celles-ci dans les logiciels réservés à cet effet, **le non rétablissement des postes d'enseignants et d'administratifs ne nous permettant pas d'effectuer les tâches administratives inhérentes...**

Poursuite résolue des mobilisations sous toutes leurs formes dans l'ensemble des régions, afin de repousser les décisions iniques annoncées au fil des semaines par les DRAAF, ainsi que de faire prendre en compte par la représentation nationale le nécessaire collectif budgétaire dont l'EAP a besoin, et **inscription résolue dans l'appel à la journée interprofessionnelle**

public-privé du 19 mars, après celle très réussie du 29 janvier, afin d'infléchir significativement la politique gouvernementale en matière de pouvoir d'achat, d'emploi et de service public !

Tous ensemble, on continue !

Pour la coordination des régions au BN,
Frédéric Chassagnette

FCPE SNETAP-FSU FIDL

Lettre commune contre la violence policière faite aux élèves de Montpellier le 23 janvier 2009.

M. Michel BARNIER
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche
78 rue de Varenne
75700 PARIS 07 SP

Objet : usage de la force à l'encontre d'élèves

Paris, le 12 février 2009

Monsieur le Ministre,

Par la présente, nos organisations représentatives des usagers, élèves et parents, et des personnels de l'Enseignement Agricole Public, entendent vous demander audience en vue d'échanger sur les événements plus que regrettables qui ont eu pour cadre votre déplacement à Montpellier du vendredi 23 janvier 2009.

En effet, des élèves du LEGTA manifestaient, devant leur établissement scolaire, leurs inquiétudes légitimes quant au devenir de leur lycée, de ses formations et de l'Enseignement Agricole Public en général, suite aux nouvelles restrictions budgétaires annoncées pour la rentrée 2009. Ils ont été traités de façon plus que brutale par la force publique (évacués par la force et avec usage de gaz lacrymogène) et cela alors même qu'aucune marque d'hostilité n'était alors à déplorer (voir témoignage vidéo sans ambiguïté sur ce point).

Ces faits avérés, sans précédent dans l'Enseignement Agricole Public, nous paraissent suffisamment graves pour que nous puissions nous en entretenir avec vous, afin qu'ils ne puissent en tout état de cause pas se répéter, de surcroît en cette période de mouvements sociaux importants...

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, au-delà de notre vive émotion, nos organisations souhaitent au plus tôt avoir un échange approfondi à propos de cet épisode montpellierain. Il est en effet révélateur de la situation plus qu'inquiétante dans laquelle notre service public d'enseignement agricole, ses établissements, ses personnels comme ses usagers se trouvent aujourd'hui plongés.

Ne doutant pas de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Christiane ALLAIN
Secrétaire générale

Annick MERRIEN
Secrétaire générale

Cédric CAER
Membre du Bureau National
en charge des lycées agricoles publics

FCPE

SNETAP-FSU

FIDL

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction Publique

Journée d'action interprofessionnelle

19 mars 2009

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ».

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire, le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions.

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- l'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massi-

ves de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,

- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale inter-professionnelle, **les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs.**

Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.

Le 11 février 2009

CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA - CFTC - CGC - Solidaires



Grève générale en Guadeloupe

Martinique



Le collectif LPK contre l'exploitation de la terre Guadeloupéenne a déclenché le 20 janvier une grève générale massivement suivie dans tout le département. Ses principales revendications se résument autour de ces idées-forces :

- un relèvement immédiat de 200 € pour tous en raison de la vie chère,
- gel de la tarification de tous les loyers sociaux,
- baisse de 20 % de tous les produits de première nécessité,
- baisse de 50 centimes des carburants. A ce propos, il faut savoir, qu'il y a quelques mois, le prix du super à la pompe frôlait les 1,70 € en Guyane, 1,54 € à la Réunion. Quelques diminutions ont eu lieu mais très insuffisantes en raison du coût de la vie en moyenne de 40 à 50 % plus élevée qu'en France métropolitaine.

Autre revendication de taille est l'emploi ; le collectif LPK exige une affectation obligatoire de Guadeloupéens dans toutes les entreprises qui bénéficient d'aides publiques.

Le secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves Jégo, a accompli de nombreux allers-retours entre Paris et Pointe-à-Pitre mais pour l'instant, force est de constater qu'après 25 jours de grève, aucune revendication concrète n'a été satisfaite.

Aux dernières nouvelles, ce matin lundi 16 février, une quarantaine de syndicalistes ont été arrêtés, deux représentants du LPK battus dont l'un, sérieusement blessé, a dû être hospitalisé.

Voilà, comment le gouvernement Sarkozy traite ceux qui osent dénoncer l'exploitation et la misère sociale et coloniale !

Pour ce qui concerne la Martinique, le collectif du 5 février reprend les mêmes revendications puisque la situation sociale demeure identique à celle de la Guadeloupe.

upe, et Réunion

Dimanche 15 février, un échange semble émerger entre le Préfet, les représentants de la grande distribution et les élus. La difficulté consiste à définir les 100 produits de première nécessité auxquels pourrait s'appliquer une baisse de 20 % sur les 17000 références que peut contenir un supermarché. La Martinique connaît son 10^e jour de grève générale, un dialogue pour l'instant très fragile semble s'amorcer.

A la Réunion, un collectif de 28 organisations, composés de syndicats dont la FSU, d'associations en lutte contre la précarité, de partis politiques : NPAR, LO, PCR, PS, les VERTS, etc., se sont mis d'accord sur quatre revendications essentielles :

- une augmentation de 200 € pour tous,
- baisse de 20 % sur les produits de première nécessité,
- gel des prix de tous les logements sociaux,
- baisse de 50 centimes du prix des carburants.

Par ailleurs, le collectif intitulé « collectif du 5 mars » a mis en place des commissions de travail dans les domaines suivants : Services publics, logement, agriculture, prix et emploi.

Si d'ici le 5 mars, le Préfet et les représentants de la grande distribution demeurent muets, la Réunion entrera, à son tour, dans la grève générale dont le premier jour a été fixé à cette date.

Quelques chiffres officiels expliquent ce malaise social qui caractérise les DOM

Chez les jeunes de 25 à 34 ans, le taux de chômage est de 49 % à la Réunion, 32 % en Guyane, 38 % en Martinique et 39 % en Guadeloupe.

Par ailleurs, le taux de chômage général dépasse les 20 % aux Antilles, Guyane et frôle les 33 %

à la Réunion. Certains secteurs du Sud de la Réunion connaissent un taux de chômage de... 52%.

Enfin, des pratiques perçues à tort ou à raison comme coloniales accroissent le ressentiment d'injustice et d'exploitation subi par une grande partie des populations locales.

Par conséquent, tous ces ingrédients réunis deviennent fécondateurs d'une explosion sociale légitime.

Certains, ici, se demandent si la grève générale des Dom ne pourrait préfigurer une grève générale en Métropole, les semaines et mois à venir confirmeront ou infirmeront cette orientation.

Nos DAF et SFD respectifs seraient bien avisés de prendre en compte ces aspirations car leurs comportements très proches de ceux des Préfets qui leur délèguent leurs pouvoirs en raison de leur périmètre de compétences s'inscrivent fréquemment dans ce ressenti.

A titre d'illustration, je citerai deux exemples :

1. Lorsque des candidats à une éventuelle mutation dans un DOM-TOM contactent un chef de SFD sur un emploi vacant ou susceptible de l'être, une réponse de plus en plus fréquente revient à dire que la décision d'affectation lui appartient, au détriment de toute considération de la CAP du corps.
2. L'un des deux directeurs d'EPLFPA de la Réunion a fait voter au CA de novembre 2007, l'ouverture, à titre expérimental, d'un Bac Pro en 3 ans, dès la rentrée de septembre 2008. Décision ayant suscité l'étonnement du SFD de l'époque qui s'est abstenu lors du vote... ! Cette attitude se nomme « le Carriérisme sous les Tropiques ».

Luis-Nourredine Pita
Secrétaire régional Réunion.
Coordonnateur DOM-TOM



soutien aux revendications des DOM

La mobilisation aux Antilles reste toujours forte et le mouvement commence dans les autres DOM ; or gouvernement et patronat refusent de prendre leurs responsabilités et de répondre clairement et positivement aux revendications afin de mettre fin au conflit. La FSU apporte son plein soutien à ses sections départementales et aux revendications portées par le mouvement dans l'unité.

Elle dénonce fermement de premières tentatives de répression ; elle met en garde les pouvoirs publics contre la tentation du pourrissement et les appelle à mesurer l'ampleur de la mobilisation. Les revendications portant sur la hausse des salaires, la diminution de la précarité, la baisse des prix, la priorité à l'éducation et la formation doivent obtenir des réponses positives et immédiates.

La FSU exige que soit discuté un véritable plan d'urgence pour l'Outre-Mer. Ce plan d'urgence doit inclure une amélioration qualitative et quantitative de l'ensemble du système éducatif permettant aux jeunes antillais de pouvoir accéder à tous les niveaux de qualification, la situation étant, à cet égard, bien plus mauvaise qu'en métropole.

La FSU souhaite une expression unitaire du mouvement syndical français et appelle d'ores et déjà les personnels à exprimer leur solidarité à chaque fois que possible.

Les Lilas, le 16 février 2009
Communiqué de la FSU

Tribune libre**Le processus de Bologne
Un outil de
destruction du
service public
d'enseignement**

Les attaques répétées et brutales du gouvernement actuel contre la laïcité imposent une position combative de notre syndicat. Pour défendre les fondements laïques de l'école républicaine, le SNETAP ne peut se satisfaire de revendiquer le seul respect du préambule de la constitution de 1958 ou l'application de la loi de 1984 sur la définition du service public de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire que nous dénoncions tous les outils mis à la disposition des gouvernements, dans le cadre de la politique européenne, pour affaiblir l'idéal laïque.

Le communiqué du Conseil Syndical National du 15 janvier 2009 précise « Le 18 décembre, le ministre des affaires étrangères, Bernard Kouchner, a signé avec le représentant du Vatican, un accord de reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés par les établissements d'enseignement catholiques. Cet accord, inscrit dans le processus de Bologne, a pour objet de faire reconnaître la valeur des grades et des diplômes canoniques ou profanes et de faciliter la poursuite d'études ».

Cet accord, signé dans le cadre d'une procédure initiée par l'Union européenne, mérite une analyse plus approfondie que le simple commentaire du communiqué du CSN : « Le processus de Bologne est un engagement pris entre les états membres de l'UE pour construire un espace européen de l'enseignement supérieur avant 2010. Aussi, est-il utile de rappeler que l'Etat du Vatican n'est pas membre de l'UE ».

En effet, la question n'est pas de savoir si le Vatican a une quelconque légitimité à s'engager par cet

accord n'étant pas membre de l'Union mais de savoir quel est le véritable objectif de cette initiative européenne concernant l'enseignement supérieur.

Le processus de Bologne a été signé par la France dès sa création en 1999 par Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation Nationale. Sa traduction en droit français s'est concrétisée par deux réformes majeures qui ont bouleversé l'enseignement supérieur. La première en 2002, le cursus LMD (Licence Master Doctorat) est responsable de la disparition du caractère national des diplômes universitaires. Et plus récemment en 2007, la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités) impose l'autonomie financière aux universités et l'ouverture aux financements privés. Il y a encore quelques mois, des milliers d'étudiants sont descendus dans la rue pour exiger le retrait de cette loi.

Le processus de Bologne est contraire à l'esprit laïque et républicain de l'institution universitaire française, ignorant purement et simplement toute distinction entre les formes d'enseignement supérieur, publiques ou privées, confessionnelles ou non. C'est un outil terrible de destruction du service public d'enseignement proposé par l'Union européenne. Il faut dénoncer le processus de Bologne.

Le SNETAP doit rappeler sans cesse son attachement au principe de laïcité, tel qu'il est défini par la loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'Etat (motion « Défense de la laïcité » - XXIV^e congrès du SNETAP-FSU - Albi - Novembre 2007).

Joël Pitt

Secrétaire adjoint Vie fédérale

Tribune libre**Tsunami...**

Le gouvernement mène actuellement une politique éducative particulièrement anxiogène. Chacun peut percevoir les signes visibles et lisibles de cette angoisse : occupations d'écoles, nuits des écoles, actions de résistance, grèves de protestation, manifestations des lycéens, des étudiants, manifestations des enseignants et des associations complémentaires de l'école.



Le tsunami des réformes qui menace le service public d'éducation, met en désarroi toute la communauté éducative. L'absence de concertation, les effets d'annonce avec un dosage de statistiques, d'évaluations soudainement médiatisées, tel ce comparatif des performances des élèves sur des tests passés en 1987-1997-2007, tout ce dispositif donne une fâcheuse impression de dénigrement systématique de l'école publique. Quel fil d'Ariane relie ce foisonnement d'annonces et de réformes ?

Des propos lénifiants nous garantissent que la volonté gouvernementale est uniquement guidée par l'intérêt de l'ensemble des élèves, ces propos déclinent tout le registre du vocabulaire associé aux valeurs d'égalité, de liberté, de qualité, après avoir déjà exploité les références à Jaurès et Guy Môquet. Ces propos ciblent la sensibilité, la confiance du bon citoyen, on lui parle la main sur le cœur. Ce citoyen devrait-il faire l'économie d'exercer sa raison ?

La lisibilité de l'angoisse générée par cette politique n'a d'égale que l'absence délibérée de lisibilité du projet global. Dans ces conditions, la question de l'information et du débat devient centrale. Partout en France, à l'initiative des parents d'élèves se multiplient les réunions, avec participation des enseignants, des représentants des associations complémentaires de l'école, des élus locaux, des DDEN⁽¹⁾.

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale interviendront, dans le cadre de leur mission, l'intérêt de l'élève, pour



rappeler les valeurs et les obligations de l'école de la République : laïcité, gratuité, égalité, qualité.

Le gouvernement respecte-t-il la laïcité quand il choisit de mettre en concurrence son propre service d'éducation avec l'enseignement privé confessionnel, quand il s'engage dans une politique d'aide aux écoles privées, alors qu'il se désengage dans les écoles publiques ? Dans son discours du 14 février 2008, Xavier Darcos a présenté le volet *Education* du plan *Espoir banlieues*, « dès cette année, un fonds d'intervention spécifique Espoir banlieues sera créé sur le budget de l'Education Nationale pour permettre le financement des dépenses de fonctionnement des établissements privés qui accepteraient d'ouvrir des classes dans les banlieues. Je me fixe un premier objectif pour la rentrée 2008, la création de 50 nouvelles classes de l'enseignement privé dans les banlieues et je couplerai chaque fois que possible ces projets d'ouverture de classe avec les internats d'excellence. »

Le 18 décembre 2008, à Paris, Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères, et Mgr Mamberti, secrétaire pour les relations du Saint Siège avec les Etats, ont signé un accord par lequel la France s'engage à reconnaître, non seulement la valeur des titres et diplômes canoniques (théologie, philosophie, droit canonique) mais également profanes, délivrés par « les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint Siège ». N'est-ce pas là une atteinte fondamentale à la laïcité de la République et de l'Université, seule habilitée, jusqu'à présent, à pouvoir délivrer des diplômes nationaux ?

Le gouvernement respecte-t-il la gratuité quand Xavier Darcos dénie les bienfaits de la préscolarisation et prépare l'adoption de la proposition de Michèle Tabarot, députée (UMP), chargée par le premier ministre d'un rapport sur le *développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*. Ce rapport, remis au gouvernement le 23 juillet 2008, préconise la création de jardins d'éveil qui constitueront une passerelle entre la crèche et l'école : « la scolarisation à l'école

maternelle n'est pas une panacée pour les parents actifs, qui doivent cumuler plusieurs modes de garde : garderie périscolaire, assistante maternelle, baby-sitter, et une solution à trouver pour les mercredis et les vacances scolaires... Ce mode d'accueil inclurait une participation financière des familles. Il convient d'envisager une tarification en fonction du revenu, comme en crèche ou à l'école maternelle privée ». Voilà comment on passe d'une vraie école gratuite, garantissant de véritables apprentissages conduits par des pédagogues aptes à éveiller des enfants de 2 à 3 ans, à un service de garde payant qu'on va promouvoir en alléchant les parents pour des raisons pratiques : un accueil quotidien de 7 heures à 19 heures, y compris pendant les congés scolaires. Ne leur a-t-on pas vendu, de la même manière, la suppression des heures de cours du samedi matin, en faisant passer le confort de la vie avant l'instruction ? Bel exemple de populisme en matière de politique scolaire, qui permet de faire accepter des économies budgétaires !

Le gouvernement fait-il le choix de la qualité du service public d'éducation, garante de l'égalité des chances, quand, refusant l'opportunité du tassement de certaines classes d'âge, pour faire baisser le nombre d'élèves par classe, il fait le choix de diminuer le nombre de professeurs ? Quand l'objectif comptable devient la ligne d'horizon avec des critères d'ouverture de classe plus difficiles à faire respecter et des critères de fermeture appliqués sans réserve ? Quand les absences d'enseignants ne sont plus remplacées, parfois sur des périodes longues de 2 semaines, et que faute de recruter des professeurs des écoles compétents, on envisage de mettre en place une agence de remplacement pour recruter des personnels à statut précaire et sans formation pédagogique ? Quand on renonce à la formation pédagogique des jeunes enseignants en supprimant les Instituts de Formation des Maîtres (IUFM), pour rendre ces jeunes rentables plus rapidement ? Quand on considère que les élèves en difficulté scolaire n'ont plus besoin d'être pris en charge par les per-



sonnels spécialisés des RASED et qu'un soutien, en dehors du temps scolaire et sur la base du volontariat des familles suffira ?

Les méthodes libérales de réduction des coûts, de promotion de la concurrence, de casse des services publics, feront-elles de l'école une entreprise et du savoir une marchandise ?

Le tout nouveau chanoine du Latran avait dit : « L'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent ». Précisément, la mission d'une République laïque, c'est de faire en sorte que cette espérance prenne place dans le temps de la politique, à commencer par la promo-

tion d'un système scolaire public de grande qualité, offrant aux parents et aux élèves des perspectives encourageantes : réussite intellectuelle, insertion sociale, ascension sociale, dans un monde où la politique, respectueuse de l'individu, s'oriente noblement vers la qualité de la vie dans la Cité.

L'heure est grave, il faut réagir, pour que le service public d'éducation ne soit pas emporté par le tsunami des réformes.

Pour la commission
Auvergne Laïque,
Jean Coudert

1 - DDEN : Délégués départementaux de l'Education Nationale

Nouveaux financements à l'enseignement supérieur agricole privé Mais où est donc passée la dette ?

Le CNEA qui s'est tenu le 12 février a eu à étudier dans son ordre du jour, un projet de modification de décret et trois projets d'arrêtés relatifs aux contrats souscrits entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur agricole privé.

Il ressort de ces nouveaux textes, une augmentation de la dotation financière de l'Etat à l'enseignement supérieur agricole privé. Une nouvelle part (part variable), comprise entre 10 et 25 % des sommes actuellement versées, qui sont préservées et constitueront la part fixe du financement, donne aux établissements de l'enseignement supérieur agricole privé, la possibilité de participer à la mise en œuvre de missions et à la réalisation d'objectifs portant sur les domaines de l'enseignement, la recherche, le transfert de technologie, la valorisation et le développement international, sur une base contractualisée avec le Ministre.

Ce nouvel avantage à l'enseignement privé est d'autant plus inacceptable que, parallèlement, 1 030 emplois sont supprimés dans l'enseignement supérieur et la recherche publics en 2009 par la même majorité au pouvoir.

Par le présent décret, le ministre de l'Agriculture entend ainsi permettre aux établissements supérieurs privés de mieux intégrer les pôles régionaux de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, afin de leur permettre d'émerger demain à de nouveaux financements dans le cadre de partenariats.

Comme l'a dénoncé le SNETAP en séance, ce choix opéré par le gouvernement est symptomatique des orientations idéologiques prises par celui-ci. Évidemment, la profession agricole (FNSEA, CNJA, APCA), l'administration et les fédérations du privé ont voté pour les textes, le SNETAP et la CGT ont voté contre (FO n'était pas représenté). Hélas, des organisations qui se revendiquent pourtant de la défense du service public tels le SGEN-CFDT, le SEA-UNSA et la FCPE - ces deux dernières organisations étant, de plus, membres du CNAL - ont "courageusement" décidé de ne pas prendre part au vote.

Serge Pagnier



PÉDAGO

Suite de la rubrique « Pédago » en pages 12 et 13.

Rénovation des BTS Signez la pétition

Les BTS Viticulture-Oenologie, Industries Agroalimentaires et Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques en cours de rénovation entreront en application à la rentrée 2009.

Lors des Commissions Nationales Spécialisées du 3 février et du CTPC du 5 février, le SNETAP-FSU a relayé l'exaspération et le mécontentement des équipes pédagogiques, quant aux rénovations en cours et a dénoncé à nouveau l'écriture allégée des référentiels, qui ne permet pas de remarques de fond.

Nous avons exigé :

- que les documents d'accompagnement précisant les contenus et les modalités d'évaluation soient communiqués très rapidement et qu'ils soient annexés à l'arrêté de l'examen pour que les BTS restent des diplômes nationaux au contenu défini nationalement. Il en va de l'équité de traitement des étudiants qui ont droit au même enseignement, quel que soit l'établissement où ils sont scolarisés ;
- un référentiel de certification précis qui indique clairement le niveau d'exigence à atteindre

pour chaque capacité et pour les contenus associés ;

- le maintien des 3 Epreuves Terminales, de la note éliminatoire à 9 pour ces épreuves et aucune augmentation de la part du CCF ;
- l'impératif du dédoublement à 16 pour tous les TP ;
- la réintroduction du soutien dans les formations ;
- des volumes horaires à revoir à la hausse.

Suite à ces différentes interpellations, de premières avancées ont été obtenues :

- la question du nombre d'épreuves terminales, de la proportion du CCF ainsi que des seuils de dédoublements reste ouverte,
- les documents d'accompagnement seront communiqués pour le 10 mars. Mais il n'est toujours pas dans l'intention de la DGER de les annexer à l'arrêté de l'examen.

Il faut donc continuer à faire pression en faisant signer massivement la pétition BTSA envoyée aux secrétaires de section et également disponible sur le site du SNETAP (www.snetap-fsu.fr)

MMD

Dernière minute

Qui dit la vérité ?

Alors que le projet de décret relatif au règlement général du BEPA (présenté pour avis au CNEA le 12 février et adopté par une majorité) ne prévoit aucune autre modalité de délivrance que celle du CCF, le Conseiller spécial du Ministre de l'Agriculture, Michel Dantin, a affirmé le 13/02/2009, devant une délégation régionale du SNETAP-FSU, à l'occasion d'un déplacement du ministre en Vendée, que des épreuves terminales seraient finalement prévues (disciplines générales ou techniques tirées au sort chaque année)...

Dans ces conditions, qui doit-on croire et où est la vérité ?

Gérard Pigois

Secrétaire Régional Pays de la Loire

25^e Congrès National du 27 au 30 mai 2009



Dans un contexte très particulier (crise économique et financière, poursuite de la remise en cause des acquis sociaux, décentralisation, austérité budgétaire), le congrès du SNETAP se doit d'être un moment fort d'élaboration des mandats et des actions à conduire. Plus que jamais, c'est l'ensemble des adhérents qui devra s'investir dans la préparation de ce congrès et s'en approprier les contenus, d'autant que le renouvellement des instances dirigeantes sera cette année très marqué. La première échéance est le renouvellement des secrétaires de catégorie qui sont membres du CSN. Vous êtes adhérent, militant, vous souhaitez vous investir et peser sur les orientations du SNETAP-FSU, soyez candidat au Conseil Syndical National !

Dépôt des candidatures

Contactez votre secrétaire de section. Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 12 mars 2009 (cachet de la Poste) à : SNETAP-FSU - Commission de contrôle - 251 rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15

Calendrier prévisionnel

1. Dates du congrès : du 27 au 30 mai 2009.

2. Publication du rapport d'activité et du rapport financier : ils doivent être portés à la connaissance des adhérents 6 semaines avant l'ouverture du congrès (avril 2009). Publication et mise en débat : 20 mars 2009.

3. Election du Conseil Syndical National

Dates retenues par le CSN :

- Appel de candidatures
- pour les catégories, dès réception et jusqu'au 12 mars 2009 (cachet de la Poste faisant foi) ;
- pour les secteurs, dès réception et jusqu'au 12 mars 2009 (un appel complémentaire sera fait à l'ouverture du congrès pour les secteurs non-candidatés).

- Etablissement de la liste des candidats pour les catégories par la commission de contrôle les 17 et 18 mars 2009.

- Vote pour les catégories du 23 mars au 24 avril 2009.

4. Réforme statutaire

Conformément aux statuts, toute demande de réforme statutaire devra être transmise au Secrétariat Général avant le 27 février 2009.

Renouvellement du SNETAP-FSU du 30 mai 2009 à Hyères (83)

A	B	C	D	E
Collège	Nombre de sièges	Composition statutaire à compter du congrès d'Albi	Nombre de sièges	Candidatures possibles après regroupements effectués par carence de candidature lors du renouvellement du CSN
1	1	Agrégé-e-s/Détaché-e-s	5	Détaché-e-s PCEA PLP
2	2	PCEA		
3	2	PLP		
4	1	Ingénieurs	4	Ingénieurs Doc TIM ESC
5	3	Doc ESC TIM		
6	2	Personnels de direction EPL Exploitation CFA CFPPA		
7	1	TEPETA (VS, IBA, Doc)	2	TEPETA (VS, IBA, Doc) MI, SE, AE
8	1	MI, SE, AE		
9	1	CPE		
10	2	Enseignant-e-s du supérieur	4	Personnels de l'enseignement supérieur
11	2	Statut formation recherche 1 catégorie A et 1 autres catégories		
12	1	Administratifs catégorie A		
13	2	Administratifs catégories B et C	3	Filière administrative (A, B, C)
14	1	Personnels de laboratoire de l'Enseignement technique (1)	1	Personnels de laboratoire de l'Enseignement technique ⁽¹⁾
15	1	TEPETA (filière ouvrière)	4	Filière ouvrière TEPETA (filière ouvrière) Adjoint-e-s techniques
16	3	Filière ouvrière (Adjoint-e-s techniques : ex- MO, OP, OEA)		
17	1	Infirmières	1	Infirmières
18	1	Non titulaires	1	Non titulaires
19	1	Personnels des lycées maritimes	1	Personnels des lycées maritimes
20	1	Retraité-e-s	1	Retraité-e-s

Renouvellement du CSN - Hyères 2009 (statuts Albi).

Attention

(1) La catégorie Personnel de labo ne concerne que les personnels de l'enseignement technique.



Rénovation de la voie professionnelle

« Le BEPA subsistera » Info ou intox ?

Dans une interview de Françoise FERAT, rapporteur du budget sur l'enseignement agricole au Sénat, parue dans La Marne agricole du 6 février 2009, Mme Ferat, interrogée sur le Bac pro 3 ans et le BEPA, en prévision de la rentrée 2009, répond qu'il est « vital de laisser vivre le BEPA. Pour nombre de jeunes, c'est le seul diplôme qu'ils obtiendront pendant leur cursus. On a besoin de ces jeunes diplômés de l'enseignement technique. Le monde agricole et les entreprises liées à l'agriculture y sont très attachés. Le BEPA joue un rôle valorisant auprès des jeunes, constitue un repère pour les professionnels... ». Qu'en est-il réellement ? Le ministre tient-il l'engagement qu'il avait pris devant le CNEA du 7 octobre 2008 en accédant à la demande exprimée par le représentant de la FNSEA, à savoir « la nécessité de maintenir un BEPA qui ait une valeur en tant que diplôme, avec des classes spécifiques, des groupes spécifiques BEPA en deuxième année » ?

La rénovation de la voie professionnelle prévue à la rentrée 2009 se traduira par un cycle de référence de 3 ans (2nde pro + 1^{er}e Bac Pro et Terminale Bac pro) conduisant au baccalauréat professionnel avec une offre de formation organisée en champs professionnels, la création de Secondes Professionnelles pour cinq champs professionnels et de 12 spécificités de BEPA dits « renouvelés », délivrés en cours de cursus baccalauréat professionnel en 3 ans, le cas échéant à travers une classe spécifique après la seconde professionnelle⁽¹⁾.

La formation menant au BEPA n'est pas garantie

Le projet de décret concernant les BEPA renouvelés, présenté lors du CTPC du 5 février et du CNEA du 12 février 2009 ne fait plus référence au référentiel de formation ni au niveau d'exigence requis pour l'obtention du « diplôme ».

Par ailleurs, il ne mentionne pas de manière claire que le BEPA sanctionne l'acquisition de compétences générales et technologiques. Cela signifie

sans ambiguïté que la formation menant au BEPA n'est pas garantie aux élèves.

Pour les BEPA renouvelés, l'article D811-152 du code rural, qui précise « l'organisation de la formation en vue de l'accès au diplôme » et fait référence aux modules d'enseignement général et aux modules à caractère professionnel, est modifié et il n'est question que des « conditions de délivrance » du BEPA.

On peut donc affirmer que ce projet, centré sur les compétences professionnelles, nie la formation de l'individu et montre clairement que les classes spécifiques de BEPA sur lesquelles s'était engagé le ministre ne sont qu'un effet d'affichage.

Les conditions de délivrance du diplôme remettent en cause son caractère national

Alors qu'à l'Education Nationale, le décret relatif au BEP paru le 10 février 2009⁽²⁾ prévoit que l'examen comporte 5 unités obligatoires (contre 8 actuellement) dont 1 épreuve terminale

nationale, le projet du ministère de l'Agriculture ne prévoit au maximum que 3 épreuves obligatoires. Rappelons que le BEPA actuel est délivré sur la base de 3 épreuves terminales du premier groupe et de 6 épreuves du 2^e groupe prenant la forme de CCF dans les établissements habilités à cet effet.

Par ailleurs, ces épreuves obligatoires prendraient toutes la forme d'épreuves certificatives en cours de formation :

- la première se déroulerait en fin de seconde professionnelle et porterait sur les modules d'enseignement général,
- les 2 autres se dérouleraient au cours de la première année de Bac pro et porteraient sur les modules professionnels.

L'épreuve d'EPS prévue à l'Education Nationale est évacuée du projet de décret BEPA.

Le SNETAP-FSU a dénoncé ce projet. Il ne suffit pas de déclarer que le BEPA est maintenu. Encore faut-il que les textes réglementaires garantissent son caractère national par des épreuves terminales ainsi que la formation préparant à ce diplôme, ce qui rend indispensable l'écriture d'un référentiel de formation pour la deuxième année de BEPA, écriture qui ne saurait en aucun cas être renvoyée aux équipes pédagogiques, ce qui semble pourtant être le projet de la DGER, soutenue par les partisans de l'individualisation (SGEN-CFDT, SEA-UNSA, fédérations de l'enseignement privé, FNSEA).

Prôner les parcours individualisés est d'ailleurs contradictoire avec le flou du projet présenté, tant en matière de formation que d'évaluation.

La DGER a répondu à ces critiques en réaffirmant que l'engagement du ministre est tenu et que le référentiel de formation de la seconde professionnelle et celui du Bac Pro, dispensent d'un référentiel de formation spécifique pour la deuxième année de BEPA.

Le référentiel professionnel, le référentiel de certification et l'inscription du BEPA dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles suffiraient, selon la DGER, à garantir le caractère national du diplôme.

En ce qui concerne l'évaluation, des évolutions sont encore possibles,

notamment par rapport au nombre d'épreuves, même si la part des CCF augmentera forcément. Le SNETAP-FSU a bien sûr voté contre ce projet de décret. Il est à souligner que le SEA-UNSA, pourtant non signataire du protocole d'accord du MAP sur la réforme de la voie professionnelle du 18 novembre 2008, s'est positionné en refus de vote tandis que le SGEN-CFDT a voté pour, se démarquant en cela du syndicat CFDT des personnels de l'enseignement privé, la FEP-CFDT (majoritaire), qui a voté contre.

Le "maintien du BEPA" : une intox à dénoncer !

En l'état actuel du projet, le "maintien du BEPA" relève donc bien de l'intox et la bataille doit continuer tant au niveau national, régional que local.

Un dispositif d'accompagnement de la réforme de la voie professionnelle, détaillé dans une note de service parue le 3 février 2009⁽³⁾, prévoit une journée régionale de lancement institutionnel dans chaque région. Cette journée doit permettre d'informer tous les établissements d'enseignement agricole publics et privés sur les enjeux et les prescriptions relatifs à la réforme de la voie professionnelle. Ces journées devraient se tenir courant mars. Les militants SNETAP-FSU auront un rôle important à jouer pour dénoncer l'actuel projet et pour faire des contre-propositions. Chaque section SNETAP-FSU doit, d'ores et déjà, demander au DRAF-SRFD et/ou à la direction de son établissement les textes préparatoires qui ont été récemment envoyés par la DGER et dont la présentation a dû être faite aux chefs d'établissements de chaque région.

Il est également indispensable de continuer à faire signer la pétition en ligne à l'adresse suivante : www.sauvonslesbep.org/petition/index.php.

Marie-Madeleine Dorkel

1 – Voir même page : traduction de la voie professionnelle prévue à la rentrée 2009.

2 – Décret n° 2009-146 du 10 février 2009 relatif au brevet d'études professionnelles.

3 – note de service DGER/MSSI/N2009-2011 du 03 février 2009 relative au dispositif d'accompagnement de la réforme de la voie professionnelle.

Traduction de la rénovation de la voie professionnelle prévue à la rentrée 2009

5 Secondes Professionnelles à la rentrée 2009 correspondant à 5 champs professionnels	17 spécialités du baccalauréat professionnel rattachées au champ professionnel concerné	12 spécialités de BEPA renouvelées
Productions animales	Conduite et gestion de l'exploitation agricole • Systèmes à dominante élevage	Travaux de la production animale
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole • Elevage - Valorisation cheval	
	Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	Travaux de l'élevage canin et félin
	Production aquacole	Travaux aquacoles
Productions végétales agroéquipement	Conduite et gestion de l'exploitation agricole • Systèmes à dominante cultures	Travaux agricoles
	Agroéquipement	Travaux de la vigne
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole • Vigne et vin	
	Productions horticoles • Productions fruitières • Productions florales et légumières	Travaux horticoles
Nature - Jardin Paysage - Forêt	Travaux paysagers	Travaux paysagers
	Gestion et conduite des chantiers forestiers	Travaux forestiers
	<i>Bac pro « Nature » à créer (rentrée 2010) en remplacement du BTA GFS</i>	Travaux d'entretien de l'environnement
Conseil vente	Technicien vente et conseil qualité produits alimentaires	Conseil - Vente
	Technicien vente et conseil qualité vins et spiritueux	
	Technicien conseil vente animalerie	
	Technicien conseil vente produits horticoles et de jardinage	
Alimentation - Bio industries laboratoire	Bio industries de transformation	Travaux du laboratoire
	<i>Bac pro « Labo » à créer (rentrée 2010) en remplacement du BTA Laboratoire</i>	



Formations BEPA provisoirement conservées à la rentrée 2009 :

- Activités hippiques, spécialité cavalier d'entraînement - Lad jockey.
- Activités hippiques, spécialité soigneur - aide-animateur.
- Production / Animalier de laboratoire.
- Agriculture des régions chaudes.
- Services, spécialité services aux personnes.
- Services, spécialité secrétariat-accueil.

Réponse du ministre

Cette lettre est la réponse du ministre sur la question de la relance du protocole de gestion des agents contractuels de CFAA/CFPPA.

Elle fait suite à la campagne de relance dans le cadre du 10^e anniversaire du protocole.

Cette campagne avait été décidée lors des Assises de la formation professionnelle et par apprentissage en avril 2008 et mise en œuvre par le secteur CFAA/CFPPA. A noter que le secteur CFAA/CFPPA a dû adresser plusieurs courriers au ministre et à la DGER et les interpellés à maintes reprises avant de recevoir cette réponse.

Même si le ministre rappelle son intérêt pour la formation par apprentissage et continue, même s'il s'engage à réunir un groupe de travail "bilan et perspectives", le secteur CFAA/CFPPA reste sceptique sur sa réelle volonté de traiter les questions de fond : celles de la précarité, de la dégradation des conditions de travail, du non respect des droits fondamentaux et des statuts.

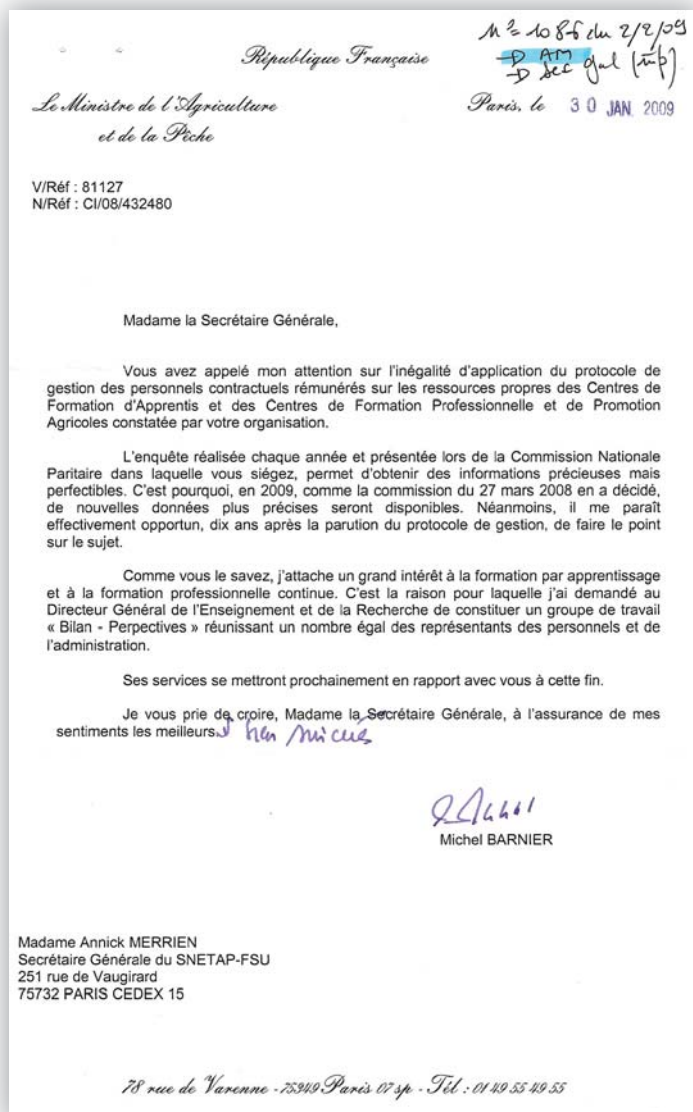
Il appelle les personnels à rester vigilants et à continuer à se battre pour la défense du service public de formation professionnelle et par apprentissage.

Le secteur CFAA/CFPPA

CFA/CFPPA

Assises inter-régionales de Calais / Nord-Pas-de-Calais / Picardie / Hauts-de-France continue et

Les personnels des CFA et CFPPA du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie se sont réunis en assises interrégionales de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage le 23 janvier 2009 à Lomme, en présence des services de l'Etat (Mme Fleury - Chef de SRFD / Mme Petit - Animatrice de réseau CFA/CFPPA) et de Philippe DESPRES, secrétaire national adjoint SNETAP pour le secteur CFA / CFPPA.



Le Conseil Régional du Nord Pas de Calais n'a pas pu y participer faute de disponibilité des élus, mais a transmis un message dans lequel il indique qu'il reste attentif et très présent dans le domaine de la formation par apprentissage et qu'il maintient sa politique volontariste pour les CFA.

Pour une première fois, ces assises ont réuni une quinzaine de person-



r régionales Nord - Pas- Picardie de la formation de l'apprentissage

nes. Elles ont fourni aux collègues l'occasion d'échanger et de s'informer sur les conditions particulières de travail dans nos centres.

Nous avons constaté une dégradation importante des conditions de travail dans les centres qui rencontrent des situations financières délicates. Nous avons observé, une fois de plus, les multiples disparités qui existent entre les centres de départements différents mais parfois aussi au sein d'un même département.

Certains collègues se retrouvent dans des situations financières difficiles et envisagent de cumuler plusieurs emplois. Dans le Nord, les salaires restent bloqués jusqu'au passage en CDI soit pendant 6 ans.

Nous avons découvert que les collègues de Picardie (Péronne) sont bien au-delà des 774 heures maxi (32 heures par semaine, 8 semaines de congés et des missions « élastiques » parfois bien éloignées de celles d'un formateur).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, les conditions sont différentes entre les 2 départements.

Lors de la dernière commission régionale de suivi de l'application du protocole (04/12/2008), nous avons tellement insisté que la chef du SRFD nous avait accordé la mise en place d'un groupe de travail avec un calendrier de négociations. La composition du groupe est paritaire. La première réunion s'est tenue le 21 janvier 2009. Trois autres dates sont prévues pour lister les missions de formateurs, en quantifiant les tâches, afin d'aboutir à une harmonisation des traitements des personnels.

L'animatrice de réseau a présenté ses objectifs : comment parvenir à augmenter l'activité des centres

(renforcer le réseau, organiser une veille sur les appels d'offres, améliorer la communication) ?

Outre les conditions de travail dégradées et le manque flagrant de reconnaissance, les collègues ont fait part de leurs inquiétudes face à la réforme du bac pro en 3 ans. Certains centres s'orientent vers des diplômes par UC avec toutes les modifications que cela engendre.

Quelques collègues ont découvert l'existence du protocole. D'autres ont apprécié de se sentir intégrés et d'y avoir appris de nombreuses informations importantes. En particulier, après avoir resitué le contexte national global, Philippe DESPRES a pu nous apporter de informations sur nos droits, et sur le protocole, dont l'objectif affiché est de faire tendre les conditions d'emploi des contractuels vers celles des titulaires (note de service 98-2095 sur les modalités d'application du protocole pour la gestion des personnels contractuels CFA / CFPPA) ; ce qui n'est pas une « utopie » puisque, comme il a pu en témoigner, dans un certain nombre de centres, les protocoles négociés, parfois depuis le début des années 2000, accordent aux contractuels des conditions très proches de celles des titulaires en formation scolaire. Et généralement, c'est bien grâce à l'organisation collective des personnels à travers le syndicat, que ces protocoles ont pu être négociés dans de « bonnes conditions ».

Cela confirme le fait que ces rencontres sont toujours bénéfiques et que le protocole ne peut exister que lorsque les collègues en prennent possession sur le terrain.

Valérie Sophys

Secrétaire régionale adjointe
Nord-Pas-de-Calais



Formation professionnelle continue et par apprentissage (FPCA) Tour de France de relance du protocole et appel à la tenue d'assises régionales

Le tour de France de relance du protocole à l'occasion de son 10^e anniversaire se poursuit à travers la tenue d'assises régionales de la FPCA, dont le principe avait été retenu lors nos assises nationales d'avril 2008.

Ces assises constituent toujours un temps fort d'échanges, d'informations et de mobilisation pour les personnels à l'échelle régionale, à un moment où les pressions sur les personnels et les centres sont de plus en plus fortes ; elles permettent aussi pour certains de sortir d'une situation d'isolement et de découvrir parfois quels sont leurs droits les plus élémentaires.

Nous appelons donc les collègues à organiser, dans chaque région, ou en inter-région, ces assises régionales FPCA. Le secrétariat national du secteur CFA / CFPPA reste à votre disposition pour vous aider dans l'organisation et la mise en œuvre de ces assises (Laurence Dautraix et Philippe Despres).

Déjà les régions Languedoc-Roussillon, Nord Pas de Calais et Picardie ont tenu les leurs ; d'autres régions sont sur les rangs, à qui le tour maintenant ?

Le secteur CFA / CFPPA

Protection sociale

Quand les mutuelles font le jeu du marché

Au prétexte de « concurrence libre et non faussée », la participation financière de l'Etat à la protection sociale complémentaire de ses agents est, depuis le 1^{er} janvier 2009, soumise à un appel d'offres. Jusqu'à cette date, le ministère de l'Agriculture ne subventionnait qu'une mutuelle : la SMAR. Aujourd'hui, toute mutuelle ou société d'assurance privée qui aura été référencée par le Ministère à l'issue de cette procédure d'appel d'offres, peut prétendre à ce financement. La subvention, d'un montant total de 870 000 euros, sera ainsi répartie entre les différents organismes référencés, proportionnellement au nombre d'agents cotisants.

Dans ce contexte, le SNETAP était intervenu très tôt pour que le cahier des charges établi par le ministère de l'Agriculture mette l'accent sur les valeurs de solidarité. En effet, nous sommes attachés au principe fondateur de la sécurité sociale : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». A cet égard, nous avons été amenés à critiquer différentes dispositions, contenues dans l'appel d'offres ou dans les propositions des organismes qui ont été référencés :

- Le choix de 4 niveaux de protection : alors que le principe de mutualisation devrait conduire à ce que ceux qui disposent des revenus les plus élevés contribuent à une protection de haut niveau pour tous, y compris les plus modestes, laisser cette possibilité de choix conduit inévitablement à des prestations différentes selon les moyens dont on dispose.
- Même si le décret prévoyait que la cotisation ne pouvait évoluer au-delà du 3^e enfant à charge, le SNETAP considère, pour sa part, que la cotisation doit être basée sur les revenus du ménage et non sur le nombre de personnes couvertes. Or les offres référencées basent le calcul de la cotisation sur le nombre de personnes couvertes,

ce qui a provoqué une augmentation conséquente de la cotisation des agents ayant un conjoint et/ou plusieurs enfants à charge.

- L'augmentation de la cotisation selon l'âge : là aussi, cela revient à lier le montant de la cotisation au risque, ce qui est contraire au principe de solidarité intergénérationnelle.
- Le calcul de la cotisation sur le seul traitement indiciaire et pas sur les primes : quand on sait que la proportion de primes dans la rémunération totale est très variable, cela revient à créer d'importantes disparités dans le coût de la protection sociale. Dans le secteur de l'enseignement où le niveau de primes est très inférieur aux autres secteurs du ministère, cela conduit à un niveau de cotisation proportionnellement plus élevé.

La FSU au Ministère de l'agriculture (SNETAP / SYGMA / SNUTEF) combat depuis des mois ces dérives qui font tourner le dos aux principes de mutualisation du risque maladie et de solidarité. A plusieurs reprises, une délégation a rencontré le Président de la SMAR et le Secrétaire Général du ministère, pour défendre la conception de la FSU d'une protection sociale solidaire. Nous avons également plaidé pour une augmentation substantielle de la



subvention versée par le Ministère qui représente aujourd'hui moins de 10 € par ayant droit. Nous avons enfin proposé d'augmenter, dans les critères de jugement des offres, la part des critères liés à la solidarité au détriment des critères purement comptables. Au final, nous n'avons hélas été entendus sur aucun de ces points.

A l'issue de la procédure de référencement, une vingtaine de mutuelles a répondu à l'appel d'offres, mais aucune société privée. Cinq offres ont été jugées recevables par le ministère et finalement, deux mutuelles ont été référencées : la SMAR et la MGET (Mutuelle générale de l'Équipement et des Transports).

Le SNETAP déplore aujourd'hui que, pour bénéficier d'une subvention somme toute dérisoire, ces organismes aient renoncé aux valeurs mutualistes.

A trop vouloir adopter les mêmes principes que les sociétés commerciales et rechercher des profits, elles contribuent à affaiblir encore un peu plus notre système de protection sociale, déjà mis à mal par les politiques conduites depuis des années (diminution des remboursements, franchises...).

Elles font au contraire le jeu d'un système de plus en plus individualiste.

Jean-Marie LE BOITEUX
Secrétaire général adjoint